SYNDICAT DES HOTELIERS DE CANNES ET DU BASSIN CANNOIS

RAPPORT FINANCIER

Exercice 2022

Notre exercice comptable d'une durée de 12 mois se caractérise par les principaux éléments suivants :

I – LES PRODUITS

Nous avons encaissé des produits pour un montant de 109.541 € contre 98.690 € l'exercice précédent.
Ce montant inclut différents types de recettes dont principalement des cotisations syndicales : 102.727 € (+4.189 €).

II – LES CHARGES

Figurent dans le compte de résultat des charges d'exploitation pour un montant de 91.003 € (soit une diminution de 4.477 € par rapport à l'exercice précédent).

Les principaux postes sont les suivants :

- Autres achats et charges externes : 53.399 € (-10.997 €), qui correspondent notamment aux achats pour les réceptions (4.850 €), aux loyers (9.314 €), aux frais de publicité (5.000 €), aux frais de voyages et déplacements (4.795 €) et aux cotisations reversées (11.461 €) ;
- Salaires et charges sociales : 36.458 € (+6.190 €). Notons que le syndicat avait eu recours à l'activité partielle durant l'exercice précédent pour faire face à la période de crise sanitaire.

La variation des charges externes s'explique principalement par :
- l'augmentation des achats de réceptions (+1.885 €) ;
- la diminution des honoraires d'avocat (-14.410 €). Notons que le syndicat avait engagé 15.000 € d'honoraires d'avocats l'exercice précédent relatifs aux conséquences de l'annulation du Mipim 2020 ;
- la diminution des honoraires d'intermédiaires (-5.700 €) : abonnement observatoire l'exercice précédent ;
- l'augmentation des frais de publicité (+2.860 €).
- l'augmentation des frais de voyages et déplacements (+4.569 €).

III – LE BILAN

1) Les immobilisations

Il a été mis au rebut 3.058 € de matériel de bureau et informatique et acquis 2.103 € de matériel de remplacement. Les immobilisations ont été amorties selon le plan d'amortissement prévu.

2) Les créances

Il reste 2.783 € de cotisations à recevoir au 31 décembre 2022.

3) La trésorerie

Au 31 décembre 2022, elle s'élevait à 108.371 € et les placements financiers à 94.726 €.

4) Les dettes

Le montant des dettes au 31 décembre 2022 s'élevait à 11.350 € comprenant :

- Les dettes fournisseurs ;
- Un salaire de décembre 2022 dû au 31 décembre 2022 ;
- Les dettes auprès des organismes sociaux de décembre 2022 (Urssaf et retraite) et du 4ème trimestre 2022 (prévoyance) ;
- Les cotisations 2022 à reverser au GNC.

5) Le résultat

Notre exercice se solde donc par un excédent de 18.634 €, l'exercice précédent était bénéficiaire pour un montant 7.424 €, soit une augmentation du résultat de 11.211 € qui s'explique par l'augmentation des produits d'exploitation (+10.851 €), une diminution des charges d'exploitation (-4.477 €) et par une baisse des produits exceptionnels (-3.936 € correspondant à l'annulation d'anciens chèques GNC non encaissés).